



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 12 mars 2025

Le 12 mars 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 mars 2025, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de **Monsieur Louis BONNET**, Maire.

La séance a eu lieu à l'Hôtel de Ville en salle du Conseil. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

Étaient présents :

M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Cécile DEMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, M. Jean-Philippe ACHARD, M. Georges MICHEL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Yvonne VIRDIS, Mme Christine JACQUES, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, M. Bruno GANDON, M. Patrick ZAMBELLI, Mme Aurélia PISANI, Mme Eve GALLAS (arrivée à 20h09), Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR (arrivée 20h15).

Ont donné procuration :

- Mme Elodie BOFFELLI à M. Silvère JOUBERTEAU,
- M. Claude COMMERES à M. Georges MICHEL,
- M. Franck PETIT à M. Bruno GANDON,
- M. Jean-François CLAPAUD à Mme Anne MUH,
- Mme Aurélia PISANI à Mme GALLAS.

Absent(s) excusé(s) :

- M. Vincent FLEGON
- Mme Angéline LEROUX.

Conseillers en Exercice : 29
Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 21
Procurations : 5
Quorum : 15

M. le Maire procède à l'ouverture de séance à 20h02.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la fiche de présence circule pour l'émargement et propose comme secrétaire de séance Mme Christine JACQUES, élue à l'unanimité.

Mme Christine JACQUES procède à l'appel et à la lecture des procurations.

Informations

M. le Maire remercie Madame Leila LEGOUBIN, responsable du service Finances par intérim, pour sa participation au montage du rapport d'orientation budgétaire, annonce l'arrivée de Monsieur Alain Garnier, nouveau directeur général des services de la Commune et le départ de Madame Anne-Luce Navarro, responsable des Affaires générales.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 05 février 2025

Pas d'observation

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
		Mme PISANI



PROCES-VERBAL

Séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du Mercredi 12 mars 2025

M. le Maire entame l'ordre du jour en laissant la parole à Mme Véronique BERGER pour le point inscrit en *Ressources Humaines*

Ressources Humaines

1. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal décide de confier au Centre de Gestion de Vaucluse la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément au Code Général de la Fonction Publique, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2026,
- ✓ Régime du contrat : capitalisation.

Le Conseil Municipal prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion 84 à compter du 1er janvier 2026 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion et à adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour en laissant la parole à M. René CECCHETTO pour les points inscrits en Finances.

Finances

2. Budget Principal 2025 – Débat d'Orientations budgétaires

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 avec présentation du Rapport d'orientations budgétaires.

Observations :

Mme GALLAS entre en séance à 20h09.

Mme DUFOUR entre en séance à 20h15.

M. MICHEL quitte la salle du Conseil Municipal à 20h40 et revient en séance à 20h42.

M. GANDON remercie Mme LEGOUBIN pour le travail effectué et rappelle avoir demandé en commission des finances la transmission d'un compte administratif réduit à quelques chapitres afin de pouvoir constater les évolutions.

M. GANDON constate une situation financière plus favorable que pour l'année 2024 mais pondère sa déclaration en indiquant que de l'évolution des recettes n'est pas aussi importante due notamment à des recettes exceptionnelles (subventions et rattrapage redevances des antennes relais) qui ont été encaissées par la Collectivité.

M. GANDON déclare se réjouir du redressement des finances de la Commune et de l'augmentation de la capacité de l'auto-financement de la Commune.

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 12 mars 2025

M GANDON ajoute concernant le budget annexe relatif au lotissement « Les Terrasses de Mazan » que ce dernier va se financer sans problème avec la vente des terrains et rappelle le risque du ruissellement de l'eau sur ces terrains.

Mme AUDRIN répond à ce sujet que le lotissement a été calibré en prenant en considération en premier lieu la problématique de l'eau en réduisant ainsi le nombre de terrains à vendre et en augmentant les bassins de rétention.

M. le Maire rappelle qu'aucun aménageur privé n'est allé au bout de son projet de lotissement du fait de cette problématique et souligne que la Municipalité a préféré vendre moins de terrains et avoir un projet fiable.

Mme PISANI quitte la séance à 21h10 et donne pouvoir Mme GALLAS

Mme MUH constate un coût important au niveau des études et demande ce que cela regroupe et comment les cabinets d'études sont choisis.

M. le Maire réponds que dès qu'il y a un projet envisagé, il est nécessaire de réaliser des études pour connaître notamment le coût financier, précise que la Commune ne dispose pas des ressources en interne pour réaliser ces études et ajoute privilégier les services de la CoVe quand cela est possible.

M. CECCHETTO ajoute que les études sont faites en fonction des projets et que les cabinets d'étude y répondent conformément à la réglementation des marchés publics.

M. ACHARD rappelle que selon le projet, il n'y a pas de véritable concurrence des cabinets d'études du fait de leur nombre restreint sur le marché.

M. CLAUDON constate que les comptes sont mieux équilibrés cette année; demande si, sur le budget annexe, il s'agit des mêmes prix; et demande, sur l'îlot "AUZON/TOURNELLE", si le coût du Fonds Vert a diminué.

Mme AUDRIN répond que les tarifs du lotissement n'ont pas changé, il s'agit simplement du tarif hors taxes, qu'il faut rajouter la TVA pour avoir le tarif TTC, et qu'il en est de même pour Auzon/Tournelle.

M. le Maire répond que concernant l'îlot la Commune a renouvelé les dossiers de subventions, rappelle que le contexte budgétaire national actuel n'est pas très favorable, que la Commune a limité les charges en matière de dépollution du site.

M. CLAUDON demande les prévisions des recettes au niveau des droits de mutation.

Monsieur le Maire rappelle que les recettes dues aux droits de mutation sont meilleures que l'année dernière et espère que cela va continuer, indique que les agences immobilières interrogées sur le sujet sont optimistes.

M. CLAUDON appelle à la prudence à ce sujet au vu du contexte international compliqué.

M. CECCHETTO ajoute que le service Finances dans ses prévisions a minimisé cette recette potentielle.

PRISE D'ACTE

UNANIMITE

3. Avance sur subvention 2025 à l'association Pierre de Lune

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal attribue à l'association Pierre de Lune une avance sur subvention d'un montant de 60 000,00 € et autorise M. le Maire ou son représentant à négocier, signer et dénoncer si besoin était la convention à passer dès à présent avec l'association Pierre de Lune dont le projet figure en annexe de la présente délibération.

Observation :

M. le Maire explique que l'association va percevoir avec du retard les subventions allouées par la CAF et ainsi sollicite une avance sur subvention auprès de la Commune pour son fonctionnement.

VOTE
UNANIMITE

4. Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Département de Vaucluse (Amendes de police) – Sécurisation des entrées de ville nord (la venue de Saint Pierre de Vassols) et sud (la venue de Pernes)

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'opération de sécurisation des entrées de ville Nord (la venue de Saint Pierre de Vassols) et Sud (la venue de Pernes) suite à l'augmentation du trafic dont le coût estimatif s'élève à 824 267,00 € HT, approuve le plan de financement présenté ci-dessous, sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 300 000,00 € (50 % d'un montant plafonné à 600 000,00 €), sollicite le Département de Vaucluse au titre de la répartition des amendes de police 2025 à hauteur de 17 500,00 € (50 % d'un montant plafonné à 35 000,00 € HT), autorise M. le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat et du Département de Vaucluse et à signer tout document y afférent, dit que les crédits nécessaires au projet figureront au budget principal 2025 de la Commune.

Financeurs	Dispositifs	Taux	Montant HT
Etat	DETR	36 % (50 % Dépense plafonnée à 600 000 € HT)	300 000,00 €
Département de Vaucluse	Répartition des amendes de police	2 % (50% d'une dépense plafonnée à 35 000,00 € HT)	17 500,00 €
Commune	Auto-financement	62%	506 767,00 €
Sous-Total des dispositifs d'aide		38 %	317 500,00 €
Coût total prévisionnel		100 %	824 267,00 €

Observations :

M. le Maire explique qu'il s'agit des aménagements des entrées du village afin de les sécuriser.

M. ZAMBELLI demande si le projet va déboucher à des voies à sens uniques.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 12 mars 2025	

M. le Maire répond que pour le projet route de Saint Pierre de Vassols il n'y a pas le choix pour permettre la création de trottoirs et annonce qu'il y aura des réunions publiques avec la présence de l'agence départementale Vaucluse Ingénierie qui accompagne la Commune sur ce projet.

M Claudon demande quel est le projet pour la route de Pernes.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit essentiellement de la création de trottoir pour sécuriser la venue à l'école et le pluvial à refaire.

Monsieur Claudon demande si les élus peuvent venir à la réunion publique.

Monsieur le Maire répond que bien sûr les élus peuvent venir à la réunion publique qui se tiendra au local de l'amicale des retraités.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
		Mme PISANI

M. le Maire poursuit l'ordre du jour en laissant la parole à Mme Joséphine AUDRIN pour les points inscrits en section *Urbanisme/Foncier*.

Urbanisme/Foncier

5. Dénomination de voies

Rapporteur : Joséphine AUDRIN

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la dénomination des voies communales comme suit et autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voies existantes à nommer	
Ancienne adresse	Nouveau nom de voie
127, chemin de l'Oratoire	Chemin des Lys Impasse des Marjolaines
336, chemin de l'Oratoire	Chemin des Lauriers
288, chemin de l'Oratoire	Impasse des Thyms
390, chemin de l'Oratoire	Impasse des Sauges
548, chemin de l'Oratoire	Impasse des Myrtes
57, chemin de l'Oratoire BIS	Chemin des Géraniums Impasse des Iris

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

6. Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAPER)

Rapporteur : Jean-Philippe ACHARD

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal définit, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe de la délibération et dans les plans joints, transmet à l'Etat les propositions de zones présentées en annexe et sous forme cartographique SIG et

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 12 mars 2025	

autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observations :

M. GANDON déclare se réjouir de l'absence dans le projet, de centrale photovoltaïque au sol.

VOTE	
UNANIMITE	

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 1	ABSTENTION : 6
	M. ZAMBELLI	M. GANDON M. PETIT Mme GALLAS Mme PISANI M. CLAUDON Mme DUFOUR

7. Projet d'aménagement la Ferraille – Modification d'une servitude fixée par acte authentique du 15 juin 2016 de la parcelle CC165 au profit de la parcelle CC166.

Rapporteur : Joséphine AUDRIN

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification de la servitude sur la parcelle CC165 en servitude de passage avec une assiette de 9 mètres de long, autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont l'acte authentique et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 de la Commune.

Pas d'observation

VOTE	
UNANIMITE	

M. le Maire poursuit l'ordre du jour par le point inscrit en *Affaires générales*.

Affaires générales

8. Salle Albert MONTAGARD – Approbation de la mise à disposition ponctuelle à titre gratuit de la salle aux associations et organismes publics

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuver la mise à disposition ponctuelle à titre gratuit de la salle communale Albert MONTAGARD à des associations et organismes publics, approuve la convention-type de mise à disposition ponctuelle de la salle à titre gratuit, autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention avec les associations ou organismes demandeurs et dont les demandes sont retenues.

Observations :

M ZAMBELLI demande s'il y aurait un règlement pour le nettoyage de la salle après utilisation.

M. le Maire répond que c'est inscrit dans la convention à signer entre les parties.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 12 mars 2025	

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour en présentant le relevé de décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020/20 du 10 juillet 2020 portant délégation à M. le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Relevé de décisions

N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire/ Titulaire
2025/03	Convention mise à disposition payante de la Boiserie – du 19/09/2025 au 22/09/2025 Montant : 3 800,00 €	Evénement privé
2025/04	Convention mise à disposition payante de la Boiserie – du 15/05/2025 au 16/05/2025 – Montant : 350,00 €	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE
2025/05	Portant désignation d'avocat pour assistance juridique et défense des intérêts de la Commune	Cabinet Alegria
2025/07	Contrat de location d'un logement meublé au 73 quai de l'Auzon à compter du 1er mars 2025 – loyer : 500,00 €	M. Alain GARNIER

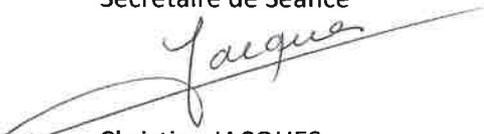
Pas d'observation

Pas de Questions diverses

**M. le Maire procède à la clôture de la séance.
La séance est levée à 21H47.**

Fait à Mazan, le 20 mars 2025.

Secrétaire de Séance


Christine JACQUES

M. le Maire

Louis BONNET



Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.